

Comité Technique de Réseau du 15 juin 2018
DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT

Monsieur le Président,

Les sujets dont nous allons débattre ce jour sont nombreux et variés
Il y a ceux soumis à vote :

- Comme la modification technique d'un arrêté accompagnant la création d'un service à compétence nationale dénommé Unité Information Passagers (UIP). Nous en profiterons pour évoquer leur régime indemnitaire.
- Mais surtout celui portant sur les mesures relatives à la réorganisation de l'administration centrale. Pour la CFDT, s'il était nécessaire de remettre à plat un fonctionnement dépassé, espérons que le nouveau dispositif proposé permettra d'améliorer les choses. Pour l'instant, les personnels de la direction générale ne semblent pas convaincus par la démarche, loin de là. Nous notons aussi la création d'un pôle de soutien général qui devrait permettre d'améliorer l'accompagnement des agents.

Il y a aussi des points d'information :

- Sur les élections professionnelles de fin 2018. Si beaucoup a été traité lors des multiples groupes de travail, il reste encore du flou sur les élections partielles rendues nécessaires par la création d'un SCN aéromaritime.
- Sur les compétences des services déconcentrés des DI d'île de France et de Paris aéroport. Ce sujet de simple fiabilisation juridique nous permettra d'aborder des soucis de gestions RH sur ces plate-forme.
- Sur la mise en place du Service à Compétence Nationale aéromaritime qui nous espérons sera moins chaotique que son annonce retardée inutilement par la volonté personnelle du ministre.

Mais aussi et surtout sur la démarche action publique 2022 qui semble « pédaler dans la semoule » avec un agenda aussi imprévisible que la météo actuelle.

Pourtant à la lecture de la dernière communication du ministre DARMANIN aux cadres et aux OS les signes d'un orage prochain apparaissent à l'horizon.

- Tout d'abord, une brise apaisante avec l'annonce de 700 emplois au titre du BREXIT.
- Puis une rafale glaçante avec la confirmation que nous devons participer à l'effort général de baisse des effectifs. Rien n'empêchera le ministre d'annoncer une baisse d'emploi à ce titre.
- Ensuite votre discours tourbillonnant aux administrateurs sur l'avenir de la douane qui devra s'adapter à la loi libérale ESSOC et son droit à l'erreur, à l'abandon de petites taxes gérées par les CI, à un BREXIT aux contours incertains et à un recouvrement à qui tout peut arriver...
- Enfin un report injustifié de la communication du rapport de la commission CAP 2022 qui aurait l'effet d'un cyclone dans les services de la fonction publique...

La CFDT ne tiendra pas aujourd'hui de propos alarmants reposant sur quelques rumeurs invérifiables mais ne se fait pas d'illusion sur les annonces négatives à venir. Sachez en tout cas que selon l'expression bien connue :
« Qui sème le vent, récolte la tempête... »

Les élus CFDT en CTR